

Maison de l'Enfance  
12, rue de l'Évangile  
34770 Gigean  
04 67 78 60 32  
afg.creche@gmail.com

## **PRECONTRAT D'ACCUEIL**

Ce précontrat d'accueil nous permet d'établir le contrat définitif qui sera effectif du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 29 juillet 2026 inclus et qui sera conclu entre la Maison de l'Enfance représentée par *Mme Muriel BRICCO et Mr..... et Mme .....* représentants légaux de l'enfant .....

N° allocataire CAF : .....

L'enfant fréquentera la structure selon les **horaires** suivants : (La structure ouvre à 7h30 et ferme à 18h30. **Toute ½ heure commencée est due**)

### **Merci d'indiquer vos horaires :**

LUNDI :

JEUDI :

MARDI :

VENDREDI :

MERCREDI :

- ⇒ Le montant du **forfait mensuel** est calculé en fonction des revenus et de la taille de la famille sur la base des **ressources déclarées à la CAF**.
- ⇒ Toute modification d'horaire **sera prise en compte au 1<sup>er</sup> du mois suivant la demande écrite**.
- ⇒ En cas d'absence de l'enfant, **aucune déduction d'heure** ne sera effectuée, sauf en cas de fermeture de l'établissement, d'hospitalisation, de maladie (cf règlement de fonctionnement, fournir un justificatif) ou d'éviction par le médecin de la structure.  
Les éventuelles déductions seront portées sur la facture du mois suivant.
- ⇒ En cas de présence **supplémentaire** et donc **exceptionnelle** de l'enfant, la facturation se fera **en sus du forfait mensuel sur la facture du mois suivant**.

Fait à Gigean le :

Signature du père

Signature de la mère

Signature du Président  
Muriel BRICCO